

Arrêté du Maire

N° 2025-1136/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise SAINTHILLIER - 57bis rue des Chardonnerets - 25700 VALENTIGNEY, en date du vendredi 10 octobre 2025,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de ravalement de façade 34 rue de Belfort, tout en assurant la sécurité des usagers.

Objet : Stationnement 34 rue de Belfort – Travaux SAINTHILLIER

Arrêtons,

Article 1 :

Le stationnement de tout véhicule sera interdit rue de Belfort sur 2 emplacements de stationnement longitudinal situés en face de la propriété sise au n° 34, du **mardi 21 octobre au lundi 03 novembre 2025, selon l'avancement des travaux.**

Article 2 :

La mise en place et la maintenance de la signalisation pendant toute la durée du chantier seront assurées par l'entreprise SAINTHILLIER – 57bis rue des Chardonnerets – 25700 VALENTIGNEY chargée de l'exécution des travaux.

Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le jeudi 16 Octobre 2025

Le Maire



Marie-Noëlle Biguinet

Affiché le : 17/10/2025

Marie-Noëlle BIGUINET

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.